ÉGLISE CATHOLIQUE en Savoie

Accueil des manifestations culturelles dans les églises

Juin 2014

Arts et Parole

Sommaire

Introduction ..... page 1

Réflexions sur les différentes démarches à respecter en particulier sur l'aspect ..... page 3

Fiche: Accueil des musiciens / choristes ..... page 5

Fiche: Accueil du public pour le concert ..... page 7

Prières de Jacques Fournier ..... page 9

Annexes :

- Musique Sacrée et évangélisation, Message du Pape Benoit XVI ..... page 12
- Les concerts dans les églises Orientations pour l'Église de France ..... page 15
- L'Art, le lieu d'une rencontre Jean-Marc Nicolas, juin 2002 ..... page 23

Introduction:

Notre époque voit se développer des manifestations culturelles de toutes sortes, particulièrement avec l'attrait de nos contemporains pour le chant choral et la musique. Pour diverses raisons, les demandes d'utilisation des églises se sont multipliées depuis quelques années.

A partir du patrimoine cultuel architectural et artistique, témoin de la foi, de la prière et de la liturgie vécues par des générations dont nous sommes héritiers, nous pouvons rencontrer des frères et des sœurs que nous ne rencontrons pas habituellement. Un concert (ou une autre manifestation artistique) peut être occasion d'une certaine pédagogie d'initiation. Une église est un lieu « habité »; un concert, une opportunité de rencontre avec le Seigneur. Peut-être y a-t-il là une chance à saisir: une perception de l'église par « les 5 sens »...

Ces initiatives peuvent permettre de nouer un partenariat fécond avec le monde culturel ainsi qu'une coordination entre les différents services d'Eglise.

Plusieurs questions se posent:

- Quand l'église est l'hôte des concerts, quels rapports entretiennent la musique, la chorale avec les autres arts présents dans l'édifice ?
- Ces concerts dans le lieu « église » sont-ils une porte culturelle d'accès à une « évangélisation » (si le répertoire propose des chants « sacrés » ou « religieux »), le lieu d'une rencontre, d'une épiphanie ? Pour les choristes, les musiciens et pour le public ?
- A quelles conditions, cette musique peut-elle être un chemin vers les Ecritures ?
- A propos du programme proposé, certains chants dits profanes ne peuvent-ils pas être aussi porteurs de sens et élan vers le sacré?

Ces questions posées, il paraît essentiel que soit reprise une réflexion sur l'accueil fait à ces demandes et de reprendre plusieurs éléments qui nous ont paru importants. Vous pourrez trouver quelques propositions dans ce dossier et des textes de références. (Pour l'aspect plus technique et matériel se référer aux « Documents de référence au service de la pastorale » de 2004 ou voir avec le service de la pastorale liturgique et sacramentelle [PLS]).

- Voici quelques propositions que chacun pourra adapter à sa convenance, soulignant la beauté des lieux et leur aspect « sacré » pour ceux qui s'y rassemblent … sans oublier que musiciens et/ou public sont sensibles à tout signe de convivialité (verre de l'amitié ou autre).
- Lors de la répétition en amont du concert, soigner l'accueil, par un(e) des représentants de la communauté paroissiale, des choristes ou des musiciens
- Lors du concert, accueillir de nouveau et autrement (par un prêtre ou des représentants de la communauté paroissiale) les concertistes et le public.
- L'aspect financier intervient aussi dans l'accueil; nous pouvons témoigner que les chorales savent quels sont les « tarifs » pratiqués ici ou là…. Est ce là une image d'Eglise que nous voulons donner ? Faut il réfléchir à homogénéiser ces derniers ? (Rappelons que depuis la loi de 1905, toutes les églises ne bénéficient pas du même statut juridique; certaines sont communales et d'autres diocésaines, les cathédrales étant propriété d'Etat.)
- Enfin, il peut être proposé à l'entrée de l'église, en libre service, des textes de prières, la lettre de Jean Paul II aux artistes (cf page 14), … une fiche visite de cette église ….etc.

Réflexions sur les différentes démarches à respecter en particulier sur l'aspect financier

Demande adressée au curé (affectataire ou autre *):

Les organisateurs doivent adresser, avant toute décision et toute publicité, une demande** écrite à l'affectataire, où sont mentionnés : - les dates et heures de la manifestation, - l'identité de l'organisme demandeur, - les motivations pour lesquelles on souhaite utiliser l'église, - les titres des œuvres prévues au programme, avec les noms des auteurs et compositeurs, et le texte des chants, - les conditions d'exécution et d'entrée, - l'attestation d'une souscription d'assurance ainsi que la quittance.
Si l'affectataire accueille favorablement la demande, un contrat** est signé entre les deux parties. Ce contrat n'a pas valeur permanente et ne concerne qu'une seule manifestation.

**Lorsque l'église est propriété de la commune, le curé est affectataire*

***: les modèles accompagnés d'un texte explicatif de la Commission épiscopale de liturgie de 1994, sont à disposition dans les maisons paroissiales, dans le classeur: « Documents de référence au service de la Pastorale des diocèses de Savoie » Pentecôte 2004- 4° partie administrative, ou au service de Pastorale Liturgique et Sacramentelle.*

Souscription d'une assurance:

Les risques spécifiques à la préparation et au déroulement du concert doivent être couverts par une police d'assurance qui incombe à l'organisateur. L'assurance couvre la responsabilité civile de l'organisateur et le remboursement des dégradations éventuelles (Responsabilité civile biens confiés). Une copie de cette police doit être remise au curé, ou à son représentant, ainsi que la quittance correspondante. On veillera aussi au règlement de sécurité en matière de salles ouvertes au public et à ne pas dépasser le nombre limite de personnes présentes dans l'édifice.

Liberté d'entrée :

Des opérations purement lucratives ne sauraient être cautionnées. Il est normal que les organisateurs accordent aux artistes la juste rémunération à laquelle ils ont droit. Ils doivent aussi supporter les taxes et droits d'auteurs (SACEM). Mais, si le concert a lieu aux heures où les églises sont normalement ouvertes, les conditions d'entrée doivent, autant que possible, permettre l'accès de tous et particulièrement des fidèles qui désirent venir prier; la participation libre, l'entrée libre, avec collecte ou vente de programmes, peuvent être de bons moyens de rémunérer les artistes.

Remboursement des frais de l'église:

La communauté chrétienne n'a pas à s'engager financièrement dans une entreprise qui ne dépend pas d'elle, ni à en tirer bénéfice. Elle doit être obligatoirement dédommagée des frais occasionnés. C'est pourquoi l'organisateur versera à la paroisse, à l'issue du concert, une indemnité d'utilisation et de remboursement de frais (chauffage, électricité et entretien, etc.), lorsque ceux-ci sont couverts par la paroisse.

Il est important d'informer les responsables, en amont, qu'un petit temps d'accueil est proposé au début de la répétition.... avec toutes les informations nécessaires.

Exemple de mot d'accueil

« Bienvenue dans cette église.

Elle s'appelle Saint(e)....., Cette église fait partie de la Paroisse de ..... regroupant les communautés locales de .... ; le prêtre qui la dessert s'appelle .....
Particularité historique de l'édifice .... si tel est le cas, la plupart des églises bénéficient de nombreuses décorations artistiques fresques, vitraux, etc...

Cette église est « maison de Dieu », mais elle est aussi

« maison pour tous les hommes ». Des chrétiens se rassemblent régulièrement pour prier et célébrer la messe.

Dans ce lieu, plusieurs éléments forment le mobilier liturgique et en cela, appellent le respect:

- **L'autel** (ce mot vient du latin = *altare* qui veut dire « élevé »; il est le point de rencontre entre la terre et le ciel) où se célèbre l'eucharistie. C'est l'élément le plus important de l'église, le point central de l'édifice.
- **Le siège de la présidence** (qui peut être mis à l'écart)

Pour ce concert, nous sommes tous groupés dans cette partie haute de l'église dans le chœur autour de l'autel ou «Table du Pain » sur laquelle les chrétiens célèbrent toujours l'eucharistie. (Les premiers chrétiens la célébraient sur les tombes de ceux qui avaient versé leur sang pour témoigner jusqu'au bout de leur foi au Christ. Pour cette raison, il est maintenant d'usage de sceller une relique d'un saint ou d'un martyr dans une pierre déposée elle-même dans une petite cavité à l'intérieur de l'autel, ce qui en fait un meuble « sacré » pour nous).

- **L'ambon** (ce mot vient du grec =*monter*) est le pupitre fixé au sol, placé à l'entrée du chœur où est posé le lectionnaire ou la Bible. L'ambon est aussi appelé « Table de la Parole » (en lien avec la Table Eucharistique). La dignité de la Parole de Dieu requiert qu'il y ait dans l'église un lieu approprié d'où elle est annoncée et commentée pour le monde d'aujourd'hui et vers lequel se tourne spontanément l'attention des fidèles durant la liturgie de la Parole ».

Nous vous remercions du respect que vous manifesterez pour ces lieux qui vous accueillent et avant de vous souhaiter une belle répétition et un très beau concert...

Nous proposons de vous lire le message aux artistes proposé par le Concile Vatican II (8 décembre 1965)

« Ce monde dans lequel nous vivons a besoin de beauté pour ne pas sombrer dans la désespérance. La beauté, comme la vérité, c'est ce qui met la joie au cœur des hommes, c'est ce fruit précieux qui résiste à l'usure du temps, qui unit les générations et les fait communiquer dans l'admiration ».

Il sera important d'annoncer la manifestation par affichage ou feuilles paroissiales. Le prêtre, parfois, souhaite être présent pour accueillir; il peut se mettre en aube. En cas d'impossibilité, il désigne un membre de la communauté chrétienne pour dire quelques mots d'accueil chaleureux à l'ouverture du concert. (Cette personne doit, si possible, rester de l'ouverture à la fermeture de l'église)
Ne pas hésiter à proposer tout signe de convivialité : verre de l'amitié avec les intervenants ....

Exemple de mot d'accueil

« Bienvenue dans cette église.
Elle s'appelle Saint(e)....., Cette église fait partie de la Paroisse de ..... regroupant les clochers de .... ; le prêtre qui la dessert s'appelle .....
C'est au nom de la communauté de ... que nous vous accueillons, vous les organisateurs de ce concert, vous public qui venez y assister…
Notre paroisse est attentive à toute forme d'expression artistique; par la mise à disposition de l'église, elle entend contribuer à la mise en valeur du patrimoine.
Cette église est « maison de Dieu, » mais elle est aussi « maison pour tous les hommes » .
Des milliers de personnes, depuis sa construction sont venus là pour y chercher le silence, y vivre leurs joies, leurs peines, leurs engagements, leur désarroi, trouver la paix, un réconfort. Des chrétiens se rassemblent régulièrement pour prier et célébrer la messe, entendre et méditer la Parole transmise dans la Bible ou à l'occasion d'évènements comme des baptêmes, des mariages ou des sépultures ...

Fiche Accueil du Public pour le concert

Ce soir, nous accueillons avec plaisir l'orchestre.... le concert...la chorale ....l'exposition…

Nous proposons de vous lire le message aux artistes proposé par le Concile Vatican II (8 décembre 1965):

« Le monde dans lequel nous vivons a besoin de beauté pour ne pas sombrer dans la désespérance. La beauté, comme la vérité, c'est ce qui met la joie au cœur des hommes, c'est ce fruit précieux qui résiste à l'usure du temps, qui unit les générations et les fait communiquer dans l'admiration ».

L'art, c'est une beauté de l'âme. Laissons-nous pénétrer de cette beauté si nécessaire à l'homme, sur le chemin d'une rencontre....

Nous vous souhaitons un bon concert… »

****

Au cours de ce temps d'accueil, il peut être intéressant d'utiliser un élément remarquable de l'architecture ou de l'aménagement de l'église (vitraux, statues…) pour introduire une phrase biblique toute simple et accueillante, par exemple:

« Tu es précieux pour moi car je t'aime... » cf :Is 43

On peut aussi inviter les organisateurs à introduire les pièces musicales en présentant, en quelques mots, les compositeurs et leurs œuvres.

Je n'ai rien à Te dire,

Je n'ai rien à Te dire,
mais, passant par là, j'ai poussé la porte,
pour voir, … par curiosité …
Comme il fait bon dans ce silence
et je me laisse envahir par lui.
Comme il fait bon dans Ta maison.
Je n'ai rien à Te dire,
mais cet autel m'attire
et ces chaises et ces bancs vides
me parlent des hommes absents
qui viennent y prier, à d'autres heures,
parce que pour eux, Tu es le Dieu vivant.
Mais oui, bien sûr,
Tu es l'Eternel, le Saint,
Le Créateur, l'Immense,
Celui qui est
Celui qui était,
Celui qui vient.

Jacques Fournier

J'ai poussé la porte,

J'ai poussé la porte
en cette antique église où tout parle de Toi.
J'y fais une pose.
Mais il me faut repartir et je voudrais rester encore.
Je n'avais rien à Te dire
et je me surprends à Te parler.
J'emporte avec moi, et pas seulement pour moi,
Ton silence et Ta paix,
Ton humble présence en ce lieu,
Dieu fort, Dieu grand, Dieu Immortel.
Tu m'as accueilli.
Je T'ai rencontré.
Je le dirai à mes frères.
S'ils pouvaient un jour aussi
Rencontrer Ta présence.

Jacques Fournier

Message du Saint-Père aux membres de l'association musicale italienne Santa Cecilia, réunis pour un congrès à Rome. Cité du Vatican, 10 novembre 2012

"***La musique sacrée peut favoriser la foi et contribuer à la nouvelle évangélisation*** ", a dit le Pape aux membres de l'association musicale italienne Santa Cecilia, réunis pour un congrès à Rome. Leur rappelant que cette rencontre coïncidait avec le 50ème anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II et l'Année de la Foi, Benoît XVI a consacré une grande partie de son discours aux enseignements de la constitution conciliaire sur la liturgie, notamment à ceux concernant la musique sacrée: " *A propos de la foi, on pense spontanément à la vie de saint Augustin dont la conversion est certainement due en grande partie à l'écoute du chant des psaumes et des hymnes dans les liturgies présidées par saint Ambroise. Si, en effet, la foi naît toujours de l'écoute de la Parole de Dieu, d'une écoute des sens qui passe aussi par l'esprit et le cœur, il ne fait aucun doute que la musique et surtout le chant donnent à la lecture des psaumes et des cantiques bibliques une plus grande force communicative. Parmi les charismes de saint Ambroise, on trouvait justement une sensibilité et une capacité musicale prononcées, don que celui-ci, une fois ordonné*

évêque de Milan, mit au service de la foi et de l'évangélisation ".

Benoît XVI a ensuite souligné que la constitution ***Sacrosantum Concilium***, dans le droit fil de la tradition de l'Eglise, enseigne que le chant sacré lié aux paroles fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle. Pourquoi nécessaire et intégrante ? *Certainement pas pour des raisons esthétiques mais parce qu'il contribue à nourrir et exprimer la foi, et donc à la gloire de Dieu et à la sanctification des fidèles qui sont l'objectif de la musique sacrée. C'est justement pour cela que je voudrais vous remercier pour le précieux service que vous rendez :* ***la musique que vous exécutez n'est pas un accessoire ou un embellissement de la liturgie mais elle est la liturgie même*** **"**. Evoquant la relation entre le chant sacré et la nouvelle évangélisation, le Pape a ajouté que la constitution conciliaire sur la liturgie rappelle "*l'importance de la musique sacrée dans la mission ad gentes et encourage à valoriser les traditions musicales des peuples. Mais dans les pays d'ancienne évangélisation comme l'Italie, la musique sacrée peut aussi avoir et a, de fait, un rôle important pour favoriser la redécouverte de Dieu, une nouvelle approche du message chrétien et des mystères de la foi* ".

Puis le Saint-Père a rappelé à ce sujet le cas du poète Paul Claudel qui se convertit en écoutant le Magnificat au cours des vêpres de Noël à Notre Dame de Paris. "*Mais sans recourir à des personnes célèbres, pensons à toutes ces personnes qui*

ont été touchées au plus profond de leur âme en écoutant de la musique sacrée, et encore plus à ceux qui se sont sentis attirés de nouveau vers Dieu par la beauté de la musique liturgique...
Efforcez-vous d'améliorer la qualité du chant liturgique sans avoir peur de reprendre et valoriser la grande tradition musicale de l'Eglise qui trouve dans le grégorien et la polyphonie ses deux expressions les plus hautes... La participation active de tout le peuple de Dieu à la liturgie ne consiste pas seulement à parler, mais aussi à écouter, à accueillir par les sens et avec l'esprit la Parole et cela vaut aussi pour la musique liturgique "

Autre référence:

Lettre de Jean-Paul II aux artistes (4 avril 1999)
http://www.vatican.va

LES CONCERTS DANS LES ÉGLISES

Orientations pour l'Eglise de France

1. Notre époque voit se développer les manifestations culturelles de toutes sortes, et particulièrement les concerts. Pour diverses raisons, les demandes d'utilisation des églises afin d'y tenir de telles manifestations se sont multipliées depuis quelques années. Devant un tel phénomène, la position de l'Eglise est claire :

- d'une part, elle se réjouit de tout ce qui peut élever l'homme selon le projet de Dieu et contribuer à l'ouvrir aux valeurs spirituelles présentes dans la culture (cf. Constitution sur l'Eglise dans le monde de ce temps Gaudium et spes, n°57)
- d'autre part, elle a reçu mission de préserver le caractère sacré des lieux de culte, qui sont les signes visibles de l'Eglise en chemin sur la terre et de l'Eglise établie dans les cieux (cf. Constitution dogmatique sur l'Eglise Lumen Gentium, n° 8 ; Rituel de la dédicace, ch. II, 2).

2. Une récente note de la Congrégation pour le Culte divin (1) a proposé "quelques éléments de réflexion et d'interprétation des normes canoniques (...) (pour) aider chaque évêque à prendre les décisions pastorales valables, en tenant compte de la situation socioculturelle environnante "(2).

Pour apprécier la portée exacte de cette note, il a paru nécessaire d'en faire l'application à la situation de la France, dans le respect des lois ecclésiastiques (3) et des lois civiles régissant l'utilisation des lieux de culte qui sont devenus propriété de l'Etat ou des communes (4). Il appartiendra à chaque évêque, conformément au droit, de déterminer des normes plus précises (5).

3. L'Eglise est la maison du Peuple de Dieu, où il se rassemble pour écouter la Parole, prier en commun, recevoir les sacrements, célébrer l'Eucharistie. C'est aussi le lieu où chacun peut venir se recueillir et adorer la présence du Seigneur. C'est enfin un bâtiment, souvent prestigieux, que l'art et la foi de nos ancêtres nous ont légué et qui doit demeurer libre pour la visite. Signes visibles d'une réalité invisible, "les églises ne peuvent être considérées comme de simples lieux publics, disponibles pour des réunions de tous genres. Ce sont des lieux sacrés, c'est à dire mis à part de manière permanente pour le culte rendu à Dieu..." (6).

Le respect de cette identité est un principe fondamental auquel on doit se tenir :

" Quand les églises sont utilisées pour des fins différentes de celles qui leur sont propres, leur caractéristique de signe du mystère chrétien est mise en danger, avec des dommages plus ou moins graves pour la pédagogie de la foi et la

sensibilité du peuple de Dieu, comme le rappelle la parole du Seigneur : Ma maison est une maison de prière (Lc 19,46) " (7).

4. Dans cet esprit, ne pourront être admis dans les églises que des manifestations ou des concerts compatibles avec le caractère particulier de ces lieux, comme le demande clairement le " Code de Droit canonique " : " Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. Cependant l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pourtant pas contraires à la sainteté du lieu." (canon 1210).

Afin de faciliter le discernement d'une telle compatibilité, il sera bon que le clergé affectataire, régulièrement nommé par l'évêque et habilité à donner l'autorisation, soit aidé par la Commission Diocésaine d'Art Sacré (CDAS).

5. On acceptera en priorité et on facilitera même les concerts d'œuvres faisant partie de la tradition musicale de l'Eglise universelle et qui nous ont été léguées comme " un trésor d'une valeur inestimable " (8). Ces musiques comportent en effet des caractéristiques et des enjeux qui correspondent tout à fait à la finalité des églises (9). Mais on pourra également accueillir d'autres types de musiques, de façon occasionnelle,

du moment qu'elles ne s'opposent pas au caractère particulier du lieu.

Dans tous les cas, on aura soin de veiller à l'observation des règles en vigueur et on fera en sorte que l'église ne puisse jamais être considérée comme une salle de spectacles ordinaire (10).

6. Toute demande d'utilisation d'une église pour une manifestation artistique débordant le cadre cultuel devra être faite par écrit au clergé affectataire et accompagnée des indications précisant la date et l'heure de la manifestation, l'identité de l'organisme demandeur, les raisons invoquées, le programme prévu, les conditions d'exécution, les noms et qualités du responsable de l'organisation, la souscription d'une assurance particulière et les conditions d'entrée. Aucune publicité ne pourra être faite avant l'accord signé par le clergé affectataire, sur l'avis de la Commission diocésaine dont il a été question au n°4. L'affectataire devra également avoir obtenu l'avis technique conforme du propriétaire, en ce qui concerne la conservation et la sécurité du bâtiment pour des manifestations de ce genre (11).

7. L'organisateur s'engagera à faire observer les règles de bonne tenue à l'intérieur de l'église, à respecter les lieux (en particulier l'autel, ainsi que le sanctuaire) et à les remettre ensuite en ordre ou à réparer les dégâts éventuels (12). Pour

éviter tout détournement de la destination première de l'église, il n'y aura pas d'autorisation de manifestations qui empêcheraient l'exercice normal du culte (par exemple, pour un festival ou un cycle de concerts, avec répétions, exécutions et installations techniques durables). De même, il ne sera souscrit aucune convention d'utilisation régulière de l'église avec un quelconque organisme.

8. C'est en raison même de leur caractère particulier de lieu de l'Alliance entre Dieu et les hommes que **l'accès des églises doit rester libre et gratuit**, comme le rappellent les lois ecclésiastiques (13). Une telle disposition ne signifie pas, bien sûr, qu'il ne faille pas se préoccuper d'accorder aux artistes et musiciens la juste rémunération à laquelle ils ont droit. C'est pourquoi les organisateurs des concerts se doivent de trouver les sources de financement permettant de rétribuer, comme il convient, les différents interprètes ou artisans de la manifestation.

Etant donné la diversité des situations, il n'est pas possible d'ériger des normes valables pour toute la France. S'il le juge bon, l'Ordinaire pourra permettre que soit perçue une participation individuelle aux frais, en veillant à ce que les fidèles puissent venir librement prier aux heures habituelles d'ouverture de l'église.

Les organisateurs devront rembourser aux responsables

de l'église les dépenses occasionnées par la, tenue du concert : chauffage, électricité, entretien…

9. Les règles précédemment énoncées ne visent pas les "concerts spirituels" qui peuvent comporter des lectures, des prières ou des moments de méditation silencieuse, et dont les lieux de culte constituent le cadre nature (14). Cependant, pour souligner le caractère exceptionnel d'autres types de concerts acceptés dans une église, il sera souvent opportun que le curé ou un membre qualifié de la communauté chrétienne locale accueille les participants et expose les raisons qui ont conduit à l'autorisation d'une telle manifestation dans l'église même. De même, il est souhaitable qu'un commentaire discret et approprié, réalisé par une personne compétente sous forme orale ou écrite puisse mettre en valeur la cohérence de l'œuvre avec le lieu où elle est exécutée (15).

10. Toutes ces dispositions ont pour but de mettre de la clarté et du bon sens dans une situation devenue parfois conflictuelle en France. Chacun comprendra, nous l'espérons, la nécessité qui nous a poussés à faire respecter le caractère particulier des églises, tout en y accueillant **ce témoignage inestimable de la culture humaine que peut constituer la musique**. Notre société, en effet, ne peut qu'y gagner, lorsqu'une œuvre est exécutée dans le cadre pour lequel elle a été composée, et lorsqu'une église ne cesse pas de signifier

sa seule raison d'être : **la Gloire de Dieu et le Salut des hommes.**

Le Conseil permanent des Evêques de France

(déc. 1988)

(1) "Les concerts dans les églises", orientations de la Congrégation pour le Culte divin, en date du 5 novembre 1987 (cf. Doc. Cath. du 17 janvier 1988, no. 1954, pp. 77-79).

(2) Ibid., no. 3 et 4.

(3) En particulier, le Code de Droit canonique, can. 1210, 1213, 1222 ; et la note de la Congrégation pour le Culte divin citée ci-dessus.

(4) Notamment les lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907 portant séparation des Eglises et de l'Etat ; et la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication, en date du 27 avril 1988 sur l'application des règles de gestion domaniale aux cathédrales.

(5) Cf. Code de Droit canonique, canon 1213.

(6) Note de la Congrégation pour Le Culte divin, no. 9.

(7) Ibid., no. 5

(8) Constitution sur la Liturgie Sacrosanctum concilium, no. 112

(9) Note de la Congrégation pour le Culte divin, no. 9

(10) Selon l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905, la désaffectation pourrait être prononcée "si les édifices sont détournés de leur destination".

(11) Cf. circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication, en date du 27 avril 1988. Pour les cathédrales appartenant à l'Etat, c'est l'architecte des Bâtiments de France qui est habilité à donner cet avis technique conforme.

(12) Il conviendra le plus souvent que soient notifiées par écrit les exigences auxquelles devront se soumettre l'organisateur et les participants : en particulier, l'interdiction de fumer, y compris dans les dépendances ; la nécessité d'une tenue et d'un comportement corrects ; le respect dû à l'autel, à l'ambon, au siège de présidence, au tabernacle (il convient alors de conserver le Saint-Sacrement dans un autre endroit approprié), et en général à tout le sanctuaire ; la remise en état des lieux (cf. Note de la Congrégation pour le Culte divin, no.10)

(13) Code de Droit canonique, canon 1221. Note de la Congrégation pour le Culte divin, no. 10c.

(14) Note de la Congrégation pour le Culte divin, no. 2.

(15) Ibid., no. 10g.

L'ART, LE LIEU D'UNE RENCONTRE

Chaque être est animé d'une quête, celle de l'essence même de notre existence humaine. L'art est un vecteur de cette recherche de sens à partir du moment où nous prenons le temps de l'admirer et de le comprendre. Il devient alors le lieu d'une rencontre. Jean-Marc Nicolas, prêtre, historien de l'art et responsable de la Commission Diocésaine d'Art Sacré du diocèse de Périgueux nous invite à entrer dans l'intimité d'une œuvre d'art.

Appréhender le monde de l'art, plus particulièrement celui des arts plastiques, relève souvent d'un lent silence, d'une éducation du regard. Admirer, voire parfois contempler la beauté d'une œuvre d'art, va au-delà de l'image ; il y a dans ce cheminement une recherche de compréhension des formes et de la quête de sens. Voir au-delà de l'image, dans l'invisible, tel est le chemin qui mène au seuil de la prière. Le passage est souvent long entre le simple commentaire artistique et la découverte de cette part d'émerveillement que peut susciter une œuvre d'art. Pour s'y repérer, il est nécessaire de trouver un guide, " quelqu'un qui vous fera découvrir un sentier ".

Éduquer le regard

Témoigner de l'expérience d'enseignant en histoire de l'art, c'est dire d'emblée que cette activité n'est pas extérieure à mon existence profonde de prêtre. J'ai bien conscience que, sans l'art, je ne serais pas ce que je suis. Pouvoir découvrir et

faire partager ce qui me nourrit, et d'en être encore plus enrichi.

La quête du sens ne passe pas obligatoirement par la fréquentation du patrimoine religieux, elle s'élargit à l'ensemble de la production artistique de l'homme. Apprendre à goûter les œuvres d'art est une expérience sensible qui est essentielle quand il s'agit de transmettre un tel plaisir du regard. Elle est favorisée par toute approche des œuvres d'art replacées dans leur contexte de création. En effet, l'œuvre d'art émerge d'un environnement socio-culturel, dont elle est l'expression, la contestation ou la transformation. Pour mieux la découvrir et tenter de répondre à la question "qui a fait cela et pourquoi ?", il s'avère fructueux de la mettre en relation avec l'ensemble des réalités comme l'histoire (situation économique, structures socio-politiques, systèmes de pensées, expressions religieuses).

Le but d'un enseignant est de faire percevoir pleinement les dimensions artistiques, historiques et spirituelles, permettre ainsi un approfondissement, à la fois émotif et culturel, suscitant la recherche des relations qui existent entre l'édifice et son décor, entre l'art et le sens de l'existence. Il faut aller "au-delà "de la simple identification du sujet des œuvres d'art à partir de la détermination des attributs des principaux personnages et de leurs positions respectives. Pourquoi apporter un commentaire à l'œuvre, si ce n'est pour accompagner la forme et permettre une compréhension

souvent multiple du sens ? Car le commentaire, l'étude, ce travail de l'œil qui relève de l'éducation du regard nous ouvre à l'intelligence du cœur, milieu prodigieux de connaissance de l'homme.

Reconnaissons paisiblement cette évidence que le christianisme a, depuis de longs siècles, modelé la langue et la culture françaises, fût-ce parfois au prix de conflit et de rejet. Les cathédrales demeurent là, sous nos yeux, tant de tableaux, de sculptures inspirées par des thèmes bibliques. Il y a une multitude de sujets qu'il faut traduire, et en interpréter le sens. Mais il n'y a pas adhésion de foi, si ce n'est la volonté de se laisser faire par le mystère de la beauté et de rendre compte de cet émerveillement. Ces choix sont significatifs de volontés artistiques porteuses de sens. Le Baroque, par exemple, ne constitue pas seulement une révolution des formes mais aussi un choix de sujets très déterminés dans un contexte de civilisation en pleine mutation. L'œuvre d'art, saisie comme sujet et forme inséparablement liés, est mise en relation avec le moment historique qui l'a vue naître. Une telle approche globale ouvre la voie à de profondes et enrichissantes réflexions sur les efforts que les hommes accomplissent afin de répondre aux éternelles questions : "Qui sommes-nous ?", "D'où venons-nous ?", "Où allons-nous ?".

Une étude aussi complexe des œuvres permet de dépasser une simple identification du sujet, pour conduire à l'intelligence

du sens dont elles sont porteuses. Le commentaire n'est qu'interprétation et il ne saurait épuiser la force suggestive de l'œuvre d'art. L'art devient ainsi le lieu d'une rencontre où il faut apprendre à regarder différemment, à voir autrement.

Regarder sans cesse, aider à délivrer l'invisible au cœur du visible. Regarder : qui veut bien voir doit apprendre à regarder. Notre œil contemporain possède moins de facultés d'aller vers les images naturelles, nous sommes constamment sollicités par des images signaux, des images qui captent notre regard mais qui sont des images aveugles, des images muettes, qui ne disent pas assez ce qu'elles voudraient signifier. Et bien souvent notre œil est paresseux, et nos sens sont fatigués ; alors il faut sans cesse apprendre à regarder, regarder ce temps et notre temps, en aimant le sens, en aimant la vie, sans trop gémir sur la perte d'un regard ancien ; mais découvrir à travers la mémoire la puissance de cette vie. Et se plonger dans les choses essentielles : lorsque Matisse peint et dessine des pigeons, il ne dit pas simplement le signe et le symbole d'une paix, mais il manifeste la quête de cette paix.

L'artiste s'émerveille de ce qu'il voit ; dans le simple tracé d'un trait, il dit le vide et le plein, là aussi, de la quête d'une présence.

L’art, quête de réconciliation

Et nous avons besoin du regard, de ces regards, afin de redécouvrir les trésors que la beauté du monde nous tend à travers le voile, bien souvent menacé, d'une nature blessée et d'un homme souffrant. Ce regard neuf empreint de bienveillante contemplation pourrait répondre à l'appel pressant d'une humanité lourde d'angoisse et qui attend dans la patience de trouver le sens et la vraie Beauté, afin d'être accueillie, reconnue, pour exister. Il est vrai que l'aspiration à la beauté coïncide avec la recherche de l'Absolu. Les artistes qui parlent souvent d'un dépassement de la figure, de la lumière, de nécessité intérieure, de sens, le savent bien, et souvent, même sans le reconnaître, témoignent de l'unité secrète qui existe entre l'art et la foi. Malgré les impasses, demeure l'inextinguible désir de l'harmonie et de la plénitude. La Bible nomme cette beauté "l'Esprit de Vie", les philosophes parlent d'esthétique. Ne serait-ce pas tout simplement la recherche de Dieu ?

L'art a peut-être une vocation et une fonction qui est celle de réconcilier l'homme avec lui-même, de l'humaniser en l'ouvrant à la Beauté. Il faut entrer à pas lent dans ce dialogue avec l'œuvre d'art, pour découvrir le temps du recueillement, temps de la découverte qui devient celui de la rencontre. C'est le temps où il faut être assis entre ciel et terre, afin de lier et de délier, de donner à entendre et à vivre ce que l'on a reçu en étant forgé, façonné, sculpté par la matière. Le recueillement, c'est le temps de la patience et de l'estime. Estimer, c'est

prendre le temps de se vider de soi-même, de savoir ce dont l'autre est fait, comment il est fait. Cette distance nous permettant d'accueillir également l'art comme une fracture et une blessure. Apprendre à rechercher, comme à l'intérieur d'un cloître, le temps du passage, afin que nous puissions devenir des passeurs, des passeurs d'hommes, découvrant le sentiment du dépouillement et la force de l'attente.

Témoigner de la beauté est une mission de l'Église afin de susciter un regard lumineux et libérateur. Rechercher, chercher à devenir libres parce que disponibles à la connaissance du monde et à l'expérience spirituelle. L'art vise le sens, la signification, le pourquoi. La science cherche le comment, l'art est révélateur d'une attente.

Le philosophe Schopenhauer écrit : " Face à l'œuvre d'art, vous devez vous comporter comme si vous étiez publiquement reçu par un grand seigneur, vous devez attendre qu'elle vous parle ". Autant dire qu'une attention

dépouillée d'impatience, exempte de la prétention de savoir ou d'assurer sa maîtrise, est la meilleure condition pour entrer en communication avec les œuvres d'art. Il faut leur laisser l'initiative, le temps d'apparaître et, comme l'oiseau de Prévert, elles apparaissent quand elles le veulent et comme elles le veulent. Il faut savoir attendre et leur laisser le loisir de venir librement vers nous.

La présence de l'Autre

Si nous abordons l'œuvre de Fra Angelico du couvent San Marco de Florence et en particulier la première cellule, où nous découvrons la fameuse représentation du Noli me tangere, cet épisode au cours duquel Jésus ressuscité dit à Marie-Madeleine : "Ne me retiens pas ! Car je ne suis pas encore monté vers mon Père", est conçu comme un exercice spirituel de la foi qui naît au matin de Pâques. L'image est une relation sensible qui s'instaure entre "le voir et le croire", où le regard creuse en nous la quête d'une présence. L'image, alors, ne se poste pas devant mon regard comme objet indéfini, étranger, mais crée en moi cette relation qui s'instaure entre ce que je vois et ce qu'il m'est donné de croire. L'image "m'affecte", elle a besoin de moi, elle s'insinue dans l'espace intérieur, où je croyais être seul, et au cours duquel il m'est donné de vivre une expérience intérieure.

L'œuvre de Fra Angelico « travaille » le visible et celui qui le contemple. Car en chacune de ces fresques, quelque chose a été formulé, cette alliance mystérieuse d'une plénitude et d'un manque.

De ce manque naît une attente et l'art contemporain, pour une bonne partie de sa création, manifeste ce sentiment d'attente. L'art contemporain s'est débarrassé de l'image, parfois avec séduction il a su peindre cette même absence, je pense à

Rothko qui veut faire de la rencontre avec le tableau une sorte d'"expérience religieuse". L'art devient le moyen de sublimer la destruction en produisant une valeur culturelle mais aussi une valeur émotionnelle. Rothko a réinscrit dans la peinture l'exigence spirituelle, l'un des enjeux fondamentaux qui ont nourri le travail de l'art à travers toute son histoire.

Mais peut-on impunément regarder Dieu dans le miroir de l'absence ? C'est vers l'homme qu'il faut se tourner. Il n'est de rencontre possible que dans le réel, au cœur à cœur de la matière, de la chair. Redécouvrir la naissance d'un visage, d'un être, n'est pas chose facile, et pourtant c'est l'accomplissement du sens de notre vie !

A nous de voir essentiellement, à travers l'art peut-être, la quête d'une Présence où il nous faut transformer les formes. Allons au-delà des déserts intérieurs, allons au-delà de nous-mêmes. La clé d'une appréhension chrétienne de la Beauté, de la prière et de la création, est la découverte de celle-ci à partir du visage. Tout visage humain, à travers son regard en particulier, rayonne d'une lumière qui n'est pas celle du jour ; c'est bien la lumière d'une présence et d'une vie personnelle qui en fait le lieu d'une Révélation, d'une épiphanie, d'une transfiguration. L'art nous conduit sur les chemins d'une rencontre où il nous faut entendre le cri qui déchire les heures du jour et le temps des hommes : "Qui suis-je pour vous ?"

Jean-Marc Nicolas,

Prêtre et historien de l'art. Diocèse de Périgueux
Article paru dans la revue Prêtres diocésains en juin 2002.

Brochure réalisée à la demande de Mgr Philippe Ballot

par:

Arts et Parole

Arts et Parole est une association loi 1901, convaincue que l'art, sous toutes ses formes, peut être au service de l'annonce de l'Evangile. Cette association a pour but d'organiser en Savoie des événements et des manifestations pluri-artistiques en faisant appel à des artistes puisant leur inspiration dans la Bible.

Le bureau est composé actuellement de : Marie-Christine Ibanez — Présidente, Michel Saint-Pierre – Trésorier, Mady Moulin Berland — Secrétaire.

Siège social : 484 chemin Chiron — 73000 Chambéry

Mail : artsetparole@hotmail.fr

Archevêché de Chambéry

2, place Cardinal Garrone

CS 10107

73001 Chambéry Cedex

Tel : 04 79 33 21 46

Fax : 04 79 70 26 95

http://catholique-savoie.cef.fr/

ÉGLISE CATHOLIQUE en Savoie

Réalisation et impressions Diocèses de Savoie